



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 30 juillet 2024

Dans les entrailles du danger : Travailler dans une usine d'explosifs

Comme vous le savez, travailler dans une usine comme la nôtre n'est pas un emploi comme les autres. Chaque jour, nous sommes confrontés à des risques élevés qui nécessitent une vigilance constante et un respect des procédures en place.

L'industrie des explosifs est marquée par des dangers spécifiques. Les matériaux manipulés sont sensibles et réagissent aux chocs, à la chaleur, à la friction ou à l'électricité statique. Les accidents peuvent entraîner des feux et explosions dévastatrices, mettant en péril la vie des employés et causant des dommages matériels considérables.

Pour minimiser ces risques, des procédures rigoureuses sont en place. À tous les jours, nous devons suivre des procédures strictes pour le stockage, la manipulation, le transport des matériaux énergétiques et la préparation. Les équipements de protection individuelle (ÉPI) sont obligatoires et doivent être adaptés pour la tâche à effectuer. De plus, la compagnie doit s'assurer que tous les employés sont au fait des dernières normes de sécurité en donnant, sur une base régulière, des formations adéquates et adaptées à notre environnement de travail.

Ceci dit, il n'y a pas que les risques « énergétiques », il y a aussi les risques « mécaniques » qui peuvent affecter votre sécurité. Les machines et outils qu'on utilise peuvent causer de graves blessures allant de la simple coupure... à l'amputation. Nous devons nous assurer que les points de pincements sur les équipements mobiles soient protégés adéquatement afin de minimiser tous risques.

Être prudent : c'est rester en vie !

La prudence est le maître mot dans ce domaine. Chaque geste, chaque déplacement doit être exécuté avec la plus grande prudence. Nous devons être constamment conscients de notre environnement et des tâches que nous accomplissons. Une inattention, même brève, peut avoir des conséquences catastrophiques... et ça les gestionnaires doivent le comprendre !

Qu'on ait un retard de production causé par un bris, une mauvaise gestion ou autres délais, cela ne doit pas justifier un non-respect des procédures et de mettre en péril notre bien-être moral et physique ! Comme les vieux de la vieille le disent : « On ne travaille pas dans le chocolat ! Pis on veut tous rentrer à maison en un morceau à soir ! ».

Travailler dans une usine, surtout d'explosifs, demande un engagement total en matière de sécurité et une discipline de fer, et ça **NOUS** on l'a et on doit continuer de l'avoir ! Bref, travaillons sécuritairement et signalons tous les risques.

« On ne fait pas du bonbon, ne travaillons pas sous pression ! »

Syndicalement,
Le comité exécutif du SNPCV



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD
350, boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6



Tél.: 450 377-7823 • Télécopie : 450 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@gd-ots.com